

# Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des matières présentant un véritable danger pour l'environnement et la santé s'ils ne sont pas gérés adéquatement en fin de vie utile (santé des sols et des sources d'eau souterraine, souvent des sources d'eau potable). Heureusement, des options existent pour en faire une gestion adéquate et sécuritaire. Voici quelques informations utiles.



## Identification

### Que sont-ils?

Les RDD regroupent un grand nombre de produits d'usage courant :

- Aérosols
- Antigels
- Ampoules fluocompactes
- Bonbonnes de propane
- Cartouches d'encre
- Chlore
- Extincteurs
- Huiles usagées et filtres
- Matériel électronique et informatique
- Produits chimiques (acide, colle, diluant, nettoyant, solvant, etc.)
- Médicaments
- Peintures, teintures, vernis
- Pesticides
- Piles et accumulateurs (batteries d'auto)
- Pneus

### Comment les reconnaître?

Lorsque ces pictogrammes apparaissent sur les étiquettes de certains produits, cela signifie qu'ils entrent dans la catégorie des RDD.



## Comment s'en départir?

### Entreposage

Pour assurer un entreposage adéquat en attendant de vous en départir, il est important de respecter les consignes suivantes :

- Évitez la proximité d'une source de chaleur ou une température trop élevée;
- Conservez les RDD, dans la mesure du possible, dans leur emballage d'origine, ce qui facilite leur identification et donc leur traitement et leur recyclage;
- Évitez de mélanger ou transvider des RDD, qui pourraient causer des réactions chimiques dangereuses, en plus d'empêcher le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique des matières.

### Points de dépôt

Pour permettre leur traitement et leur recyclage, veuillez apporter vos RDD à l'un des écocentres de la région, qui les acheminera vers des industries spécialisées. Le dépôt est gratuit pour les citoyens.

#### Adresses et heures d'ouverture

[www.rgmr.com/activites/eco-centre/index.php](http://www.rgmr.com/activites/eco-centre/index.php)

Il est aussi possible de consulter le **répertoire Ça va où?** de Recyc-Québec afin de trouver d'autres points de dépôt, notamment chez des détaillants ou des garages. Le répertoire est disponible au [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation).

Pour toute question, communiquez avec le Service de l'aménagement du territoire : 819 536-7200.

